



ALPHA
CERTIF 12



Certificat

N°AC122214

Conformément aux exigences :

- Vu le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Vu le Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs,
- Vu l'arrêté du 31 mai 2023 portant modification des diverses mesures en matière de certification Vu le guide de lecture du référentiel national qualité publiée sur le site du Ministère du travail, version en vigueur
- Conformément à notre procédure interne « PROC CERTIF 01 Procédure de certification QUALIOPI, version en vigueur »

Après une évaluation satisfaisante de ses activités, ALPHA CERTIF 12 atteste de la conformité de l'organisme mentionné ci-dessous :

CFIF Avenir

Siren : 913 638 953

Déclaration d'activité enregistré sous le n°11941136094

Adresse : 54B bd Auguste BLANQUI 94500 Champigny-sur-marne

L'organisme est certifié sur les catégories d'actions suivantes :

- L.6313-1 – 1° : Les actions de formation
- L.6313-1 – 2° : Les bilans de compétences
- L.6313-1 – 3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- L.6313-1 – 4° : Les actions de formation par apprentissage

Date de début de validité : 09/02/2023

Date de fin de validité (*) : 08/02/2026

(*) Sous réserve des résultats satisfaisants lors de la surveillance.

Certificat délivré le 24/01/2024 par Madame Soraya HAJIB, Présidente de ALPHA CERTIF 12

Date de réémission sous accréditation 22/08/2023

Le représentant D'Alpha Certif 12
Madame Soraya HAJIB

Le représentant de l'Entreprise